

FICHE INTENDANCE 2023-2024

À RENSEIGNER & À RETOURNER PAR TOUS LES ÉLÈVES

Elève : NOM Prénom

Classe actuelle et établissement 2022-2023 :

Responsable légal : NOM - Prénom

Tél : Courriel :

RIB du responsable légal OBLIGATOIRE pour tous les élèves

Votre enfant sera demi-pensionnaire :

➔ **Avance compte restauration pour les nouveaux élèves :**

règlement de 40,00 euros minimum par paiement en ligne (les codes d'accès au compte vous seront fournis à la rentrée).

➔ **Si vous êtes allocataire CAF** (vous conformer à la notice « Familles allocataires de la CAF ») :

Attestation de paiement de la CAF du mois de mai 2023, précisant les membres du foyer et le quotient familial.

➔ **Si vous n'êtes pas allocataire CAF :**

Attestation Région Ile-de-France éditée à partir de la calculette web

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial> et joindre **obligatoirement** :

- copie de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer 2022 sur revenus 2021
- copie de l'intégralité du livret de famille
- copie des prestations familiales du dernier mois.

Si votre quotient familial mensuel est supérieur à 2 388 €, le repas sera facturé à 4,40 €.

Votre enfant sera boursier : oui non demande en cours

Les informations et documents de demande de bourse sont disponibles sur le site du lycée rubrique Informations pratiques/Intendance

Accès au lycée et au restaurant scolaire :

Une nouvelle carte sera remise à l'élève à la rentrée. Celle-ci donne accès à l'établissement, ainsi qu'au restaurant scolaire à condition d'avoir remis au service gestion la présente fiche accompagnée d'un RIB du responsable légal des pièces justificatives, et de disposer d'un crédit suffisant sur son compte.